

**Conseil Municipal du 28 mars 2013  
Convocation du 21 mars 2013**

**ORDRE DU JOUR :**

**Présents :** Mmes Véronique Giambagli , Sylvie Moutarlier, Isabelle Jean ; Mrs Pierre Lab, Didier Fricker, Alain Huguenin, Alain Le Bail, Michel Pomodoro, Claude Jeannin,

**Procurations :** Edith Pacaud à Véronique Giambagli et Marcelle Géhendez à .Alain Huguenin, Jean Doucelance à Michel Pomodoro et Christophe Boulat à Pierre Lab.

Assistait à la réunion : Albert Ruchty.

**1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance**

Sylvie Moutarlier est désignée comme Secrétaire de séance.

**2) Approbation du Cr du conseil du 31 janvier 2013**

Alain Huguenin rappelle qu'il était excusé. Sous cette réserve le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**3) Réforme des Rythmes scolaires**

**L'objectif de la réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous**

- Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.
- Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.
- La réforme des rythmes scolaires conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.
- Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagnera d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.
- Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

## **Les grandes lignes de la réforme : un cadre national exigeant qui favorise les ambitions éducatives des territoires**

- Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes, qui devront être mis en œuvre à la rentrée 2013 : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum.
- À titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes.
- Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.
- Des déclinaisons locales seront possibles à l'intérieur du cadre réglementaire national afin de prendre en compte les contraintes et les atouts des différents territoires et de permettre à ces derniers de mener à bien leurs ambitions éducatives.
- Un certain nombre de dérogations – notamment le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin – pourront être accordées. L'intérêt des élèves étant la priorité absolue, ces dérogations devront être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial et présenter des garanties pédagogiques suffisantes.
- Le maire pourra, au plus tard le 31 mars 2013, faire part au DASEN de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune.

## **Le financement de la réforme : la création d'un fonds spécifique pour accompagner l'organisation d'activités périscolaires par les communes**

- Le gouvernement a décidé la mise en place d'un fonds exceptionnel visant à aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes – notamment celles du mercredi matin – et à en proposer de nouvelles.
- Toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 se verront allouer une dotation forfaitaire de 50 euros par élève.
- Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible se verront allouer 40 euros supplémentaires par élève, soit 90 euros par élève au total pour l'année scolaire 2013-2014. Elles bénéficieront à nouveau du fonds l'année suivante, à hauteur de 45 euros par élève.
- Parmi les communes ayant choisi de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014, seules celles éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible toucheront ces 45 euros par élève. La Commune de Chèvremont n'est pas éligible à la DSR Cible.

Le décret prévoit que les communes doivent se prononcer avant le 31 mars 2013 sur la mise en application de cette réforme à la rentrée 2013 ou peuvent en demander le report à la rentrée 2014.

M. Pomodoro demande des informations sur la réunion du 22 mars avec les parents d'élèves.). Il demande si les zones de vacances seront conservées.

Véronique Giambagli répond que les vacances restent inchangées (3 zones). Elle considère que la semaine de 4 jours est trop dense et que la demi-journée supplémentaire allégera la journée des enfants.

M. Pomodoro exprime son accord sur ce dernier point.

Mme Giambagli considère que, démarrer en 2013 permettrait de prendre de l'avance sur d'autres communes pour les recrutements d'animateurs.

Elle rappelle que pour obtenir une subvention de la CAF les activités doivent être payantes.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur le coût des activités et le nombre de familles concernées.

Il est répondu que ces activités peuvent concerner 119 familles, dont 63 avec 1 enfant, 46 avec 2 enfants, 10 avec 3 enfants.

Un animateur coûte environ 30 € de l'heure. Si un animateur encadre 14 enfants, il faudra compter 2 € par heure et par enfant (-0,34 € de participation de la CAF).

Pierre Lab fait état de la pétition des parents d'élèves qui reprochent la précipitation dans la mise en place de la réforme et le manque de concertation et de communication. La réunion du 22 mars a permis de recueillir les avis des parents. Sans remettre en question la pertinence de la réforme, les parents considèrent que le délai est trop court et que les propositions présentées au conseil d'école ne sont pas suffisamment abouties compte tenu des délais de mise en place de la réforme. Une centaine de parents ont signé une pétition demandant le report de l'application du dispositif à la rentrée 2014.

Michel Pomodoro demande si l'école privée est concernée. Il est répondu que toutes les écoles seront concernées.

Il est précisé que les activités ne seraient pas obligatoires, et que l'idée n'est pas de faire de la garderie mais des activités éducatives de qualité.

Le périscolaire éducatif se déroulerait de 15 heures 30 à 16 heures 30, l'étude surveillée et la garderie de 16 heures 30 à 18 heures.

Le projet de mise en place du nouveau dispositif avait aussi pour objectif de démarrer dès maintenant, et de ne laisser à la nouvelle équipe que des ajustements à la rentrée 2014.

Cependant, compte tenu des réticences, à certains égards justifiés, des parents d'élèves à la mise en place du projet à la rentrée 2013, Pierre Lab propose d'en reporter l'application à la rentrée 2014.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4) Ouverture de crédits**

Afin de permettre le règlement de factures d'investissement non prévues au budget 2012 et dans l'attente du vote du budget primitif 2013, il convient de prévoir l'ouverture de crédits budgétaires suivants :

Achat d'un réfrigérateur d'occasion :

Article 2188 : 500 €

Rétrocession voirie lotissement « Devant les Pages »  
Article 2112 : 400.72 €

Avis favorable à l'unanimité.

### **5) Demande de subvention de différentes associations**

- Association Team Equitation Chèvremont :

demande pour la participation de Chevremontois au Championnat de France : coût 700 € ;  
unanimité pour verser 70€ pour chacun des 2 jeunes Chevremontois.

- Collectif Résistance et Déportation du Territoire de Belfort (subvention 2012  
25€/élève) ; concours annuel :

unanimité pour verser 25 € pour chacun des 4 Chevremontois participants soit

100 €

- AFM Téléthon :(mise à disposition gracieuse de la Chougalante pour le téléthon)

Pierre Lab rappelle que les dons au Telethon sont des dons privés ; la commune participe au  
Téléthon en mettant la Chougalante à disposition de l'Association Mon Village pour les 24  
heures de tarot.

- Secours Populaire Français (1 personne de la commune concernée : 32 €)

Avis favorable à l'unanimité ;

- Croix Rouge Française :

Le Conseil , à l'unanimité, estime que la Croix Rouge fonctionne avec des dons privés et que  
son financement ne relève pas de la compétence de la commune..

- Prévention Routière (subvention annuelle de 250.00 €) :

Les jeunes de la commune et les anciens conducteurs bénéficient de cette activité. Avis  
favorable à unanimité pour verser 250 €

### **6) Marché de travaux pour rénovation de l'Eglise de la Sainte Croix**

Avenant au lot 01 maçonnerie

Lors d'une visite de chantier, il a été décelé que des pierres de jambage de la nef  
étaient fortement détériorées. Cette détérioration était indétectable lors du  
diagnostic initial. Dans le marché initial, il n'avait été prévu que la réparation de  
certaines pierres.

Le montant de l'avenant déduction faite des travaux prévus dans le marché initial  
s'élève à la somme de 7163.00 € HT soit 8 566.95 € TTC ; ce qui porte le marché  
de ce lot à la somme de 127 964.50 € HT soit 153 045.54 € TTC.

M. Pomodoro demande s'il n'est pas possible de trouver des subventions compte  
tenu du fait que le bâtiment est classé.

M. Lab rappelle que seule une partie de l'Église est classée à l'inventaire des monuments historiques, en particulier le péristyle. La DRAC, le Conseil Régional, et la fondation du patrimoine qui peut recueillir les dons pour cette opération participent au financement des travaux. .

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Avenant au lot 02 Charpente Couverture Zinguerie

Lors d'une visite de chantier, il a été détecté que la mouchette du plafond du péristyle était en très mauvais état. Il a donc été décidé de procéder au remplacement de cette mouchette par des planches en sapin de 21 mm d'épaisseur. Le coût des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 1 460.34 € HT soit 1 746.57 € TTC ; ce qui porte le montant du marché du lot 02 à la somme de 37 143.39 € HT soit 44 423.09 € TTC.

Adopté à l'unanimité..

Avenant au lot 04 menuiserie bois

Compte tenu de l'utilisation d'une essence de bois colorée (mélèze), il n'y a pas lieu de procéder à la réalisation de peinture sur les abat-sons. Ce qui entraîne une moins value de 1 770.24 € sur le marché initial ; ce qui porte le montant du marché du lot 04 à la somme de 20 374.57 € HT soit 24 367.99 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Travaux supplémentaires hors marché :

Réfection porte façade sud : cette porte était cachée par un panneau enduit qui a été abattu. Compte tenu de l'état de cette porte, un devis a été demandé à la société METTEY. Le montant du devis s'élève à la somme de 2 195.30 € HT soit 2625.58 € TTC.

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Réparation des cadrans de l'église.

Lors de la dépose des 3 cadrans, il s'est avéré que ces cadrans étaient très oxydés. Il a été décidé de procéder à leur réparation et le devis présenté par l'entreprise FROTEY s'élève à la somme de 2 640.00 € HT soit 3 157.44 € TTC.

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

M. Alain Le Bail constate que le décompte des plus-values et des moins-values s'établit à environ 14000 €, soit environ 6% du coût global des travaux ce qui reste globalement acceptable

## 7) Questions diverses

Motion de soutien au Maire de Vescemont.

M. le Maire de Vescemont fait l'objet de poursuites pénales pour une infraction à la loi sur l'eau, sur un terrain acquis par la commune il y a 7 ans et qui est resté en l'état depuis l'achat. Monsieur Pierre Lab fait état de la vive émotion des Maires du département, qui pour la plupart, se déclarent solidaires de leur collègue. Une discussion s'engage sur ce point ; M. Pomodoro et M. Le Bail considèrent qu'il faut laisser les services de l'état accomplir leur travail s'il y a infraction.

M. Fricker met l'accent sur les tracasseries administratives inutiles dont les Maires sont victimes, et souhaite l'abandon des poursuites.

La motion est mise aux voix et est adoptée à la majorité (7 pour, 1 contre, 5 abstentions).

.Déclaration préalable pour le projet d'installation d'une antenne wifimax :

Suite au refus d'un propriétaire d'implanter l'antenne sur son terrain, une solution a été trouvée sur un terrain appartenant à la commune. La société installatrice se propose de faire des tests dans tout le village et d'informer les habitants au cours d'une réunion publique.

M. Pomodoro rappelle qu'il est perplexe quant à cette implantation, parce qu'il considère que cette mesure ne résoudra pas le problème de l'accès à internet pour l'ensemble des habitants de la commune.

Avis favorable à cette implantation (2 voix contre).

Fleurissement de la commune :

La commune a mandaté le GAEC Pancher afin de mettre en place le fleurissement de la commune. La participation des bénévoles à l'opération est demandée. Notre objectif reste de recevoir un prix pour ce fleurissement.

Adhésion à l'association « Belfort Territoire de tourisme »

L'adhésion gratuite de la commune à l'association « Belfort Territoire de tourisme est adoptée.

Installation d'une benne à déchets verts :

La commune de Méroux s'étant retirée de » l'opération, le coût en sera partagé entre la commune de Vézelois et celle de Chèvremont qui y contribuera pour 8212 €.

M. Pomodoro s'interroge sur le panneau de sens interdit qui a été posé à l'entrée du parking de l'immeuble situé carrefour du Galant. Il lui est répondu que ce parking est géré par la copropriété qui a apposé ce panneau afin de limiter les allées et venues devant l'immeuble.